

CHARTRE DE L'AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs est un accompagnement de l'enfant dans la réalisation de son travail du soir demandé par l'enseignant. Elle est assurée par des bénévoles intervenants directement auprès de l'enfant. L'enfant accueilli en garderie scolaire pourra en bénéficier entre 17h15 et 18h15 ;

Elle a pour but :

- Favoriser les apprentissages de l'enfant.
- Aider l'enfant dans sa prise d'autonomie face au travail à réaliser.
- Développer sa confiance et son estime de soi.
- Soutenir les parents dans leur fonction éducative.

Elle implique que votre enfant soit volontaire et s'inscrive à l'aide de manière positive, non contrainte.

Elle implique que vous soyez attentif au travail réalisé pendant le temps passé à ce soutien et de vérifier si l'ensemble des devoirs est bien fait.

Engagements des parents :

- Je m'engage à respecter le créneau horaire proposé à mon enfant et à ne pas venir le chercher pendant la demi-heure qu'il consacre à son travail avec le bénévole.
- Je m'engage à prévenir les bénévoles ou les agents de la collectivité de tout changement ou impératif concernant mon enfant.
- Je suis attentif aux rencontres et échanges proposés par l'équipe de bénévoles et la collectivité.
- J'encourage mon enfant dans ses efforts.

Engagements de l'enfant :

- Je m'engage à venir régulièrement à l'aide proposée en vue de faire mes devoirs du jour ou de la semaine. Je viens avec mon matériel scolaire et mon agenda que je partage avec le bénévole.
- Je m'engage à respecter les consignes données par les bénévoles et être respectueux envers eux ainsi qu'envers mes camarades.
- Quand j'ai fini mon travail scolaire, je me détends à la garderie où mes parents me retrouvent.

L'équipe de bénévoles (en lien avec les enseignants et la collectivité) s'engage à:

- créer les conditions favorables à l'apprentissage.
- accueillir et accompagner l'enfant, susciter son envie d'apprendre, l'encourager et valoriser ses capacités d'apprentissage.

La collectivité s'engage à :

- assurer le service d'aide aux devoirs sur les périodes citées.
- assurer le suivi et l'évaluation du dispositif.

Date – Nom et signature des parents

Date et signature de l'enfant

Date d'approbation de l'équipe de bénévoles

Date et signature de la collectivité